

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

Le Conseil Municipal est réuni au Foyer Rural salle Henri Bonnet suite aux conditions sanitaires. Les membres du conseil sont masqués.

Absents : PRADEL Patricia excusée et donnant procuration à JOUVE Nicolas.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h51, M. Lionel VITTORI est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide :

– D'approuver à l'unanimité, le redécoupage parcellaire de la parcelle 218C1328 aux fins de régularisation cadastrale au lieu-dit Saint Nazaire et de faire l'acquisition, auprès de Mme Galeyrand Marie-Pierre, d'une parcelle de 729 m² au prix de 0.20 € /m² soit 145.80 € auxquels se rajoutent les frais notariés ;

–D'approuver à 17 voix pour et à 1 abstention, la prise de compétence « autorité organisatrice de la mobilité » par la communauté de communes de Haute-Corrèze Communauté et la modification des statuts de ladite communauté de communes ;

–De valider par 16 voix pour et 2 abstentions, le devis présenté par le lycée Henri Queille pour des travaux d'ouverture de sentier et du nettoyage d'emprise de chemin pour un événement VTT ;

–D'approuver à l'unanimité, la passation d'une convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze concernant les visites médicales en lien avec des situations de maintien dans l'emploi ou des visites nécessitant l'avis d'un médecin de prévention ;

–De modifier à l'unanimité, la commission école suite à la démission de Mme Anita Marie : Mme Christelle Renard Cueille la remplacera à la vice-présidence de la commission école.

–De désigner à l'unanimité, M. Hervé MASSIAS référent de la commune de Sarroux-Saint Julien auprès de RBA ;

–D'attribuer par 17 voix pour et une abstention, la subvention exceptionnelle de 1224 € sur le budget 2021 à la radio RBA ;

–De valider à l'unanimité, la décision de la commission d'appel d'offres et de retenir les offres des entreprises suivantes : Ets Michaël Raïa pour le lot 1- Gros œuvre carrelage ; SAS Gouny TMB pour le lot 2 - Charpente couverture ; SARL Rios pour le lot 3 - Etanchéité ; SARL Besse JC pour le lot 4 - Menuiseries extérieures ; SAS Albessard Chassagnat pour le lot 5 – Plâtrerie et le lot 9 - Peintures Sol ; Thierry Chanut pour le lot 6 - Menuiseries intérieures ; SAS Electricité Tazé pour le lot 7 – Electricité ; SAS Magrit pour le lot 8 - Climatisation ventilation chauffage ; Mattioz pour le lot 10 – VRD ; SAS Horis - Bonnet Thirode GC pour le lot 11 – Cuisine. Est validé le montant de 466 867.54 € HT comme total global des travaux ;

–Sollicite à l'unanimité, l'intervention de Monsieur le Président de la région Nouvelle Aquitaine, auprès de son homologue de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour rétablir des correspondances régulières entre Bordeaux et Lyon via Brive, en ouvrant la ligne entre Ussel et Clermont-Ferrand au préalable ;

–A l'unanimité, n'approuve pas les propositions actuelles du projet de réhabilitation du site de Saint Nazaire présentées par Haute-Corrèze Communauté et demande la rétrocession de la gestion du site ainsi que la saisine de la CLECT pour déterminer le montant des charges à transférer.

La mise en place des bureaux de vote pour les élections du 20 et 27 juin 2021 est évoquée. Monsieur le Maire attire l'attention sur une vigilance accrue sur les conditions sanitaires.

Lecture est faite d'un courrier demandant l'implantation d'une antenne relais sur la commune. M. ALPHONSOUT doit les contacter. M. VITTORI doit rencontrer le président de l'association du Foyer Rural pour évoquer la dépose des barrières du stade pour des questions de sécurité. La campagne d'éparage doit être organisée et devrait commencer, comme chaque année, début juin. Une demande de boîte à livres au Bourg de Sarroux est enregistrée.

Monsieur le Maire évoque des problèmes en matière d'urbanisme suite au constat de travaux non déclarés. Des procédures vont être mises en place.

La salle Marcel Bredèche n'est plus louée aux particuliers.

Les commission école et personnel communal doivent se réunir pour préparer la rentrée de septembre 2021 et régler certaines difficultés d'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30. Vu pour être affiché le 26 mai 2021, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.